

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
28 juin 2019**

PUBLIE LE : 5 juillet 2019

**Délibération n°280619-9 : Définition du mode de facturation des coûts de la déchetterie
AZALYS aux collectivités membres du SIDRU**

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-sept juin deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante du pôle secrétariat des syndicats intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	14

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 JUIN 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Adolphine KOYAWOZA, Apprentie au secrétariat général

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le compte administratif 6 pour les autres délibérations

SIDRU / CS –280619- 9

OBJET : DEFINITION DU MODE DE FACTURATION DES COÛTS DE LA DECHETTERIE AZALYS AUX COLLECTIVITES MEMBRES DU SIDRU

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 qui interdit la délégation de compétence du comité au Président pour fixer les tarifs ;

VU le contrat de délégation de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du site AZALYS, signé le 1^{er} août 2018 par le SIDRU avec le groupement SUEZ RV Energie – ENGIE Réseaux, pour une durée de 9 ans à compter du 15 décembre 2018 ;

VU l'intégration de la déchetterie du site AZALYS dans le périmètre de ce contrat de délégation de service public ;

VU les possibilités d'accès à la déchetterie AZALYS de certaines communes membres de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ;

CONSIDERANT que le SIDRU refacture à ses collectivités membres le coût mensuel de la déchetterie AZALYS à l'euro près ;

CONSIDERANT la nécessité de définir une clé de répartition pertinente du coût mensuel, entre les collectivités membres ayant accès à la déchetterie AZALYS ;

LE COMITE,


Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité (1 abstention)** :

FIXE le principe de facturation du coût mensuel de la déchetterie Azalys, en fonction du nombre de visites dénombrées mensuellement par badge pour chaque collectivité membre.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **05 JUIL. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **05 JUIL. 2019**

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal